

Réunion du bureau du Conseil national de la mer et des littoraux (CNML)

Mercredi 28 janvier (15h-17h)

Auditorium de l'hôtel de Roquelaure et en ligne

Compte-rendu

Introduction de Mme Sophie Panonacle, présidente du bureau du CNML,

Mme Panonacle remercie la ministre pour son intérêt pour le CNML et sa participation à cette réunion du bureau.

Un constat est partagé par les membres du CNML sur l'action qui doit être menée – certains sujets dépassent également nos frontières (ex : Pacte européen, traité BBNJ, traité plastique). Ces travaux sont déjà portés au sein du CNML et ses comités spécialisés, qui doivent continuer à se monter mobilisés et exemplaires

Mme Panonacle souligne que, si l'équilibre des finances publiques impose des arbitrages qui ne répondent pas toujours aux attentes de la communauté des acteurs maritimes, les élus restent mobilisés pour porter ces intérêts.

Intervention de la ministre déléguée chargée de la mer et de la pêche, Catherine Chabaud

Mme Chabaud assure les membres du bureau de son attachement au CNML, à la création duquel elle a œuvré. Elle félicite le bureau pour son dynamisme et la fréquence des réunions qui permettent de contribuer aux travaux du Gouvernement et aux arbitrages politiques.

La ministre remercie les différents acteurs pour leur contribution au succès de l'année de la mer, au cours de laquelle la France maritime a été à la manœuvre et a été mise à l'honneur. Les engagements pris lors de l'UNOC trouvent dès à présent leurs applications concrètes.

La ministre définit trois priorités structurantes :

1/ La maritimisation des citoyens et de la société française – dans le prolongement de l'année de la mer et dans le cadre des 400 ans de la Marine nationale, en continuant de mobiliser le gouvernement et les ministères (notamment avec les ministères de l'enseignement supérieur (sensibilisation dans les écoles, aires marines éducatives), de la culture (préservation du patrimoine), de l'industrie (construction navale), des transports (décarbonation du transport maritime en défendant le fléchage des ETS), de l'agriculture (les tables rondes sur la souveraineté alimentaire doivent intégrer pêche et aquaculture)

2/ La restauration des écosystèmes, notamment sur le sujet de la qualité des eaux côtières, en mobilisant les agences de l'eau sur les solutions de réduction de pollution telluriques ou encore l'anticipation des phénomènes météorologiques extrêmes, ainsi que la mobilisation de la Commission européenne pour un dispositif d'indemnisation.

3/ La planification des espaces maritimes et des activités notamment dans le cadre de la décarbonation des différentes flottes (transport, plaisance, pêche) en lien avec une programmation financière pour disposer de moyens budgétaires

La ministre souligne l'importance des échanges avec les CMF et CMUB et encourage une meilleure articulation de la gouvernance aux différentes échelles.

La ministre se réjouit des travaux issus des comités spécialisés et GT du CNML, notamment celui constitué sur la contribution au Pacte européen pour l'Océan, qui a mis en avant l'approche intégrée et holistique des enjeux liés à l'océan, la nécessité de simplifier le cadre juridique et les calendriers, la nécessité d'investir dans la science et l'innovation avec la prise en compte des spécificités des RUP. Tous ces sujets sont autant d'enjeux à défendre auprès de la Commission européenne pour doter l'UE d'une vraie stratégie maritime s'appuyant sur des moyens financiers. La ministre continue de porter la voix de la France sur le futur cadre financier pluriannuel, avec l'objectif d'identifier une enveloppe budgétaire dédiée à la mer, à la hauteur des enjeux.

D'autres chantiers, auxquels le CNML contribue, marqueront l'année 2026 :

- La mise en œuvre de la feuille de route nautisme et plaisance
- Le lancement de la feuille de route de l'économie bleue durable en Outre-mer
- La déclaration des captures et les mesures de réduction de l'impact de la pêche de loisir sur les espèces sensibles
- La simplification des démarches administratives pour la pisciculture
- Les négociations TAC & quotas afin de maintenir les activités sur tous les territoires, en appliquant une répartition solidaire de certains quotas
- Le projet de loi en cours sur les comportements dangereux en mer
- La journée des territoires maritimes, le 13 février, qui illustrera les projets soutenus par le Fonds Vert afin de valoriser les solutions

Pierre Maupoint de Vandeul et Thierry le Guevel rappellent l'importance des enjeux sociaux et le rôle partagé de la ministre avec le ministre des transports, et en particulier la problématique prégnante du dumping social en Méditerranée.

1) Programme de travail 2026 du CNML

Sophie Panonacle rappelle que le calendrier des réunions du bureau a été défini pour le semestre :

- 17 février à 14h (la présidence sera assurée par Pierre Maupoint de Vandeul)
- 24 mars à 14h
- 14 avril à 14h
- 6 mai à 14h
- 10 juin à 14h

Réunion du conseil plénier prévue à la fin du premier trimestre. La ministre soutient l'idée d'inviter le Commissaire Kadis au sujet du Pacte Océan.

Thématiques prévisionnelles :

- Avancement de la SNML
- Pacte européen pour l'Océan
- Initiative européenne pour l'observation de l'Océan. Le bureau décide de saisir le COMER pour analyse. Accord de Joachim Claudet.
- Préparation du cadre national de planification maritime 2030
- Préparation du CIMer 2026
- Elaboration/révision des DSBM
- Renforcement des liens entre le CNML et les CMF et CMUB
- Stratégie nationale des aires protégées
- Travaux des comités spécialisés

Rappel des cas d'élaboration d'avis du CNML :

- Saisines obligatoires
- Rôle général de conseil du Gouvernement (L.219-1 A du Code de l'environnement)
- A l'initiative du CNML

Proposition de Mme Panonacle de décentraliser un bureau du CNML une fois par an dans les territoires.

Éric Banel : insiste sur 2 chantiers structurants pour le CNML en 2026 :

- Le Pacte Océan qui concernera toutes les filières, avec des enjeux forts en termes de protection de l'océan, et une dimension internationale
- L'Outre-mer avec la planification des DSBM et la mise en œuvre de la feuille de route économie bleue durable outre-mer

Catherine Chabaud : Il faut faire de l'océan une priorité politique pour l'Europe. Un groupe des amis de l'Océan est en train de se constituer pour préparer des propositions à l'attention de la Commission européenne (sujets PCP, industriels, mise en œuvre du traité BBNJ, etc.)

Nathalie Mercier : 2026 doit voir la déclinaison de projets technologiques et industriels sur l'ensemble du territoire français. L'agenda du CNML est complet et aligné avec les projets du Cluster maritime français. Il faut insister sur la mise en œuvre du Pacte Océan par des moyens financier adaptés.

Jean-Charles Orsucci : L'ANEL souhaite aborder au sein du CNML le chantier de l'actualisation de la loi Littoral dans ses deux dimensions (protection de l'environnement et développement économique).

Décision du bureau : un mandat est confié au COMER de réaliser une note de synthèse sur l'initiative européenne d'observation de l'Océan.

2) Adoption de la contribution du CNML sur l'Ocean Act

Sophie Panonacle :

Le bureau du CNML a décidé la création d'un GT Pacte européen pour l'Océan chargé de la préparation d'un projet de contribution à la position française sur l'Ocean Act. 18 contributions

ont été reçues et 2 réunions de GT se sont tenues. L'ensemble des membres du CNML ont été invités à contribuer, puis à se prononcer sur la synthèse.

Le projet de contribution, construit à partir d'une compilation des différentes contributions des membres et d'une synthèse introductive, est annexé à ce compte-rendu (complété par la contribution du CNPMEM reçue peu avant la réunion).

Les thèmes mis en avant dans la Contribution du CNML sur l'Ocean Act concernent :

- La valorisation de l'expérience française
- La planification stratégique, intégrée et écosystémique
- La synchronisation / organisation des calendriers
- La planification agile et adaptable
- L'appropriation par les parties prenantes
- La gouvernance
- La dimension sociale
- L'économie bleue et innovation
- La protection de l'environnement marin
- Le continuum terre-mer
- La gestion intégrée zone côtière
- Les collaborations internationales
- L'Outre-mer
- La gestion de l'océan basée sur la connaissance
- La simplification
- L'amélioration de la planification
- Le risque cybersécurité

Les contributions reçues éclaireront l'administration non seulement pour se positionner sur l'Ocean Act, mais aussi plus généralement pour toutes les composantes du Pacte européen pour l'océan, ainsi que pour préparer le futur cadre national de planification des espaces maritimes. Le GT pourra être réactivé en cours d'année en fonction des consultations à venir de la Commission européenne.

La Commission européenne a lancé une consultation sur la stratégie européenne d'observation de l'océan. Le COMER est mandaté pour suivre ce sujet et proposer une contribution.

Par ailleurs, des journées européennes de l'Océan sont organisées à Bruxelles du 2 au 7 mars par la DGMare avec une série de sessions portant sur divers sujets maritimes. Elles sont ouvertes à tous.

Olivier Le Nezet : considère que l'avis sur l'Ocean Act est équilibré, mais insiste sur la partie Outre-mer afin de conforter tous nos territoires maritimes. Ce sujet doit aussi être traité en lien avec le cadre financier pluriannuel. La cible doit être le triptyque de l'ODD14 : un océan sain, propre et productif.

Catherine Chabaud : sur le Pacte européen, les membres du CNML sont invités à faire entendre la voix de la France. Les acteurs français doivent saisir l'opportunité de renforcer leur représentation au niveau des instances, notamment sur le secteur économique et au sujet des RUP. Ils peuvent demander aux députés européens d'organiser avec eux des événements au parlement européen. Par ailleurs, l'intergroupe « Mers, rivières, îles et zones côtières »

(SEARICA) réunit des membres du Parlement européen engagés pour mettre ces questions au sommet de l'agenda politique européen.

Décision du bureau : Le projet de contribution du CNML présenté est adopté.
--

3) Point sur l'évolution de la composition du CNML – Olivier Dufourneaud, DGAMPA

A la demande de la ministre et de la présidente du bureau lors du plénier de 2025 d'avoir un CNML dynamique et actif, une analyse de la participation des membres a été menée et des évolutions de composition envisagées pour les différents collèges, hors collège des élus.

Le collège des élus évoluera prochainement avec le renouvellement en cours des CMF/CMUB. Deux CMF ont été renouvelés en 2025 (SA et MED) et les deux autres le seront dans les prochains jours (MEMN et NAMO). Les CMUB Saint Pierre et Miquelon, Antilles et Sud océan Indien seront quant à eux renouvelés après les municipales, en amont de la mise à jour des DSBM. Il apparaît difficile d'attendre ces renouvellements pour mettre à jour les arrêtés et procéder aux élections au bureau.

Organismes quittant le CNML :

- Allenvi (dissolution de cette alliance scientifique)
- Fondation pour la nature et pour l'homme (renoncent à leur représentation)
- Fédération française de la randonnée pédestre (absents ces dernières années)

Nouveaux organismes proposés :

- Institut de l'Océan de l'alliance Sorbonne Université (rassemble le MNHN, Sorbonne Université, l'Ecole navale...)
- Fondation Tara Océan (acteur majeur de la connaissance et de la protection de l'océan)
- Green Marine Europe (acteur clé de la décarbonation du transport maritime)

Repositionnement en suppléant :

- Réseau Océan Mondial
- Robin des bois
- Union nationale des associations familiales

Repositionnement en titulaire :

- Ligue de protection des oiseaux

Calendrier prévisionnel :

Février : Mise à jour des représentants des CMF SA, MEMN et NAMO

Modification des arrêtés de composition

Mars : Elections aux sièges vacants du bureau par voie électronique

Mars-avril : Réunion du CNML plénier

Printemps : Renouvellement des CMUB, nouvelle mise à jour de l'arrêté nominatif

Eric Banel : rappelle que les membres entrants seront validés par la ministre et nommés par arrêté ministériel.

Emmeric Frejafon : propose de faire entrer l'agence de programme CNSD (Climat, biodiversité et sociétés durables) à la place de Allenvi dans la mesure où cette agence embrasse les volets océan et littoral.

Décision du bureau : il est demandé à ce qu'une information sur les membres entrants et sortants soit transmise aux membres du bureau en amont des étapes évoquées.

4) Avis du CNML sur la simplification de l'instruction d'une demande d'autorisation environnementale pour un projet d'établissement d'ouvrages de raccordement aux réseaux publics d'électricité – Simon Vidal, DEB

Le CNML est sollicité pour avis sur l'article 12 du projet de décret portant mesures de simplification de l'action publique locale et des normes applicables aux collectivités territoriales et à leurs groupements. Celui-ci vise à simplifier l'instruction d'une demande d'autorisation environnementale pour un projet d'établissement d'ouvrages de raccordement aux réseaux publics d'électricité, en supprimant :

- l'avis de la Commission administrative de façade (l'avis du CMF étant maintenu) ;
- l'avis de la commission nautique locale, au profit de la seule grande commission nautique

Simon Vidal (DEB) souligne que les mêmes représentants étant souvent membres des diverses commissions aux différents échelons, il y a un risque de sursollicitation des acteurs.

Olivier Le Nezet : par la suppression de l'avis de la commission nautique locale, il ne faut pas pour autant que les problématiques locales soient oubliées et s'assurer de la bonne remontée d'alertes de la CNL à la GCN.

Joachim Claudet : la simplification de la procédure peut être pertinente, en revanche, celle-ci ne doit pas se faire au détriment de l'environnement et les parties prenantes doivent avoir la capacité de se prononcer.

Décision du bureau : le CNML émet un avis favorable sur le projet de texte avec les remarques formulées au cours du débat.

5) Présentation du Conseil Supérieur des Gens de Mer (CSGM) – Jean-François Jouffray

Le Conseil supérieur des gens de mer a été créé par fusion du Conseil supérieur de la prévention des risques professionnels et du bien-être des gens de mer et du Conseil supérieur de l'Établissement national des invalides de la marine (ENIM).

Le CSGM comprend 3 formations compétentes dans les domaines suivants :

- La santé et sécurité du travail, hygiène et prévention des risques professionnels

- Le bien être des gens de mer et dans les ports (au sens de la convention n°163 de l'Organisation internationale du travail)
- La profession de marin et la protection sociale des gens de mer

Le CSGM est composé de représentants tripartites :

- Etat
- Organisations professionnelles (armateurs, marins, pêcheurs, plaisance)
- Personnalité qualifiée

Le CSGM peut être consulté par le ministre chargé de la mer sur les sujets de ses trois commissions. Ses travaux sont de différentes natures :

- Avis obligatoires
- Avis facultatifs
- Travaux d'ordre réglementaire : analyses et réflexions prospectives

Le CSGM a pu se mobiliser sur les sujets suivants : accidents du travail au titre de l'OIT 134, harcèlement et VSS, santé mentale, désinsertion professionnelle, formation, stupéfiants, etc.

Le CSGM est un organe à l'interface entre l'État, les professionnels et les salariés du secteur. Il cherche à assurer un équilibre entre les intérêts publics, économiques et sociaux.

Eric Banel : les trois composantes du CSGM (économique, environnementale et sociale) sont très présentes et essentielles au sein de cet organe. Le CSGM, comme le CSMM, rend compte de son action au CNML.

6) Actualités des comités spécialisés

- CNTC – Sophie Panonacle, voir fiche bilan 2025.

La prochaine réunion du CNTC est programmée le 4 février prochain avec le Ministre délégué chargé des relations avec le Parlement. Une mission IGF et IGEDD a été lancée, avec l'audition de la présidente du CNTC. Cependant la lettre de mission des inspecteurs n'aborde pas la question du financement.

Ont notamment été adoptés à l'Assemblée nationale et au Sénat, la création d'un fonds d'érosion côtière abondé par la taxe des plateformes de locations saisonnières de courte durée ainsi que le déplaçonnement de la taxe Gemapi et TSE. Ce sujet est en attente suite à la mise en œuvre du 49-3.

- CSOM – Eric Banel

La ministre souhaite réunir un plénier du CNML entre mi-mars et fin mars. Avant cela, il faut que les comités spécialisés aient avancé et puissent présenter leurs travaux, notamment le CSOM, qui doit tenir sa première réunion d'installation. Un appel pour la présidence du CSOM sera prochainement lancé. La candidature du sénateur Teva Rohfritsch a déjà été annoncée.

- COMER - Joachim Claudet

Le COMER avance sur l'inventaire de l'effort de recherche en matière maritime et littorale. Le calendrier des réunions sur l'année sera partagé.

7) **Points divers** - Matthieu Mourer (DEB)

- **Plan d'action national (PAN-2) de la Stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP)** : l'évaluation interministérielle conduite à l'été 2025 a conduit à revoir le premier plan d'action élaboré. Le PAN-2 arrive dans sa phase finale. L'avis formel du CNML est attendu d'ici le mois d'avril. Ce sujet pourra être présenté de manière approfondie au bureau du 17 février.
- **Plan national pour la restauration de la nature (PNRN)** : en application du règlement européen sur la restauration de la nature, chaque Etat membre doit élaborer un PNRN notamment pour la première échéance fixée à 2030. Le Règlement s'applique à l'ensemble des écosystèmes européens (terrestres et maritimes). Dans le cadre de l'élaboration du projet de plan sur la partie maritime, le COMER a participé à un GT mené par la DEB en lien avec le CFO. Dans ce prolongement, la présentation du PNRN pourra associer le COMER/CFO pour restituer son analyse et pour accompagner le CNML dans son avis, souhaité pour juin 2026. Ce sujet pourra être présenté de manière approfondie au bureau d'avril ou mai.
- **Révision de la feuille de route "Zéro plastique en mer"** : centrée sur les actions portées par l'Etat avec 4 grands axes. Aucun avis formel du CNML n'est exigé, mais il sera possible de présenter la feuille de route au bureau de février, avant finalisation en mars.
- **Feuille de route sur l'amélioration de la qualité des eaux côtières** : le CIMER 2025 a acté la réalisation d'une feuille de route interministérielle. Celle-ci est en cours de rédaction au sein du MTE, avec l'échéance du SIA fin février. Le calendrier doit être précisé. Une présentation de cette feuille de route sera faite au CNML.

Sophie Panonacle : parmi les propositions issues des travaux du GT qualité des eaux côtières, il a été décidé avec le président du CNC, d'organiser des assises de la qualité des eaux côtières en juin 2026 à La Rochelle, avec pour objectif d'en faire un rendez-vous annuel.

Olivier Le Nezet : les pêcheurs sont également concernés par la qualité des eaux côtières avec les fermetures administratives de leur activité pendant plusieurs semaines ou mois, au même titre que les conchyliculteurs.

Sophie Panonacle : Compte-tenu de l'horaire, les points suivants sont reportés :

- Lancement de l'élaboration/révision des DSBM
- Actualités sur la mesure maritime du fonds vert

Les prochains sujets à venir sont :

- La mise à jour du site internet du CNML
- Un texte sur la sécurité en mer (formation et contrôle).
- Les fêtes de la mer et des littoraux

La prochaine réunion du bureau du CNML aura lieu le

17 février à 14h

Liste des participants

CHABAUD	Catherine	Ministre déléguée chargée de la mer et de la pêche
---------	-----------	--

Membres du bureau du CNML :

DE OLIVEIRA	Emmanuel	SNSM
LE GUEVEL	Thierry	CFDT
LE NEZET	Olivier	CNPMEM
MAUPOINT DE VANDEUL	Pierre	CFE-CGC
MERCIER-PERRIN	Nathalie	Cluster maritime français
ORSUCCI	Jean-Charles	ANEL
PANONACLE	Sophie	Députée de Gironde
VOGT	Pierre	Région Normandie

Observateurs et invités :

BLANCHARD	Alain	ANEL
BLONCE	Antoine	CNPMEM
CLAUDET	Joachim	CNRS -Président COMER
DE LANTIVY	Solweig	CNP
GIRARD-BARBOT	Marius	Assistant de Christophe CLERGEAU
GUYOT	Thomas	ANEL
JOUFFRAY	Jean-François	Président CSGM
MOLERE-ATTAL	Rachel	Collaboratrice de Sophie PANONACLE
MULLER	Alexandre	CNPMEM
PANONACLE	Christian	Equipe de Sophie PANONACLE
TROCME	Anne-Violaine	Région Bretagne

Administration :

BANEL	Eric	DGAMPA
CHAMOT-PRIEUR	Aurélie	CGDD
DE SAINT REMY	Philippine	DGAMPA
DUFORNEAUD	Olivier	DGAMPA
FOLCO	Sidonie	SGMer
FREJAFON	Emmeric	MESRI
GAILLARD	Alice	DEB
GIORA	Pierre-Maxime	DGAMPA
MARIET	Muriel	DGAMPA
MARILL	Xavier	DGAMPA
MOURER	Matthieu	DEB
PERRET	Isabelle	DGAMPA
REUNAVOT	Matthieu	DGAMPA
SZLEPER	Vincent	DEB
VIDAL	Simon	DEB